

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 20 (1882)  
**Heft:** 36

**Artikel:** L'Asile suisse à Paris  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-187124>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

par là le rôle que joueraient actuellement la princesse impériale, fille de la reine d'Angleterre et la grande-duchesse de Bade, fille du roi Guillaume.

Quoique ces dames n'aient pas une grande influence sur la politique de M. de Bismarck, qui fait tout ce qu'il veut, ce dernier n'a cependant pas tout à fait tort de les craindre et de se monter les nerfs à ce sujet.

Il y a en ce moment, en Allemagne, une révolte généreuse des femmes, et des femmes les mieux placées pour agir contre la brutalité raisonnée qui gouverne la nation.

L'Allemagne s'est encore alourdie depuis 1870. L'art est nul. Il n'y a pour ainsi dire ni théâtre ni littérature à Berlin. Tout demeure dans un état stagnant. L'armée très ordonnée accapare tout, remplit tout, tue tout par son poids écrasant. Tout tourne à la gloire physique. Il n'y a plus de société à Berlin. Pas un salon où l'on puisse causer le soir. Il n'y a guère que le salon de Mme de Schleinitz, femme du chambellan ministre d'Etat, où la musique réunit encore quelques intelligences capables de sensibilité et de délicatesse. On dîne à dix ou douze personnes, et vers dix heures chacun va se coucher. On dirait que les hommes, tous soldats, n'ont qu'une permission de dix heures.

La vie de société n'existe presque plus à Berlin, tant le rôle de la femme y est diminué. Les généraux et les colonels ne quittent point leur sabre pour prendre le thé, et quand une grande dame leur dit en souriant le plus agréablement du monde, de peur de les blesser :

— Otez donc votre sabre.

Ils roulent des yeux furieux.

Mais, peu à peu, les femmes se soulèvent contre cet état de choses, leur résistance est timide, leur zèle mesuré, leur opposition inconsciente et d'autant plus vive. Elles agissent autant qu'elles peuvent dans un cercle encore restreint ; elles s'appliquent à mêler un peu de délicatesse à cette pesanteur militaire. Elles craignent la guerre et ses incertitudes. Elles ont les batailles en horreur.

Et parmi ces femmes, trois « femmes » — trois « jupons », comme dirait M. de Bismarck — s'occupent de leur mieux à civiliser les hommes autour d'elles et à éclaircir leurs sens épais, l'impératrice, la princesse impériale et la grande-duchesse de Bade, qui mettent dans le plaisir intellectuel et les œuvres charitables, ce qu'elles ont de meilleur en elles. L'impératrice s'occupe des hôpitaux, des pauvres et dirige l'institut de jeunes filles à Charlottenburg.

Comme nous l'avons dit, ces dames ne changeront point la politique du chancelier ; mais celui-ci témoigne d'un sens profond des choses, en redoutant leur tranquille influence, qui tend incontestablement à changer les mœurs, les habitudes et le goût guerroyeur de la nation.

Mais ce qui fera surtout plaisir à nos lectrices, dans l'article que nous citons, c'est la conclusion.

Il est fâcheux que M. de Bismarck ne voie pas plus souvent « ces femmes » et « ces jupons », et qu'on l'ait dispensé de paraître aux soirées officielles. Un grand politique peut s'instruire beaucoup en leur compagnie. Les femmes ont de sûrs et profonds instincts, qui valent mieux souvent que les conceptions les plus fortes. Quelque intelligent et

puissant que soit un homme, et à plus forte raison un ministre, il ne peut tout à fait réussir que s'il a en fin de compte pour lui, les « femmes » et les « jupons ».

Un collectionneur de vieux documents nous communique cette curieuse ordonnance de L. L. EE de Berne.

#### Avis

*aux jeunes gens qui veulent se marier trop tôt.*

Nous, L'advoyer petit et grand Conseil de la Ville de Berne, savoir faisons par ces présentes, que plusieurs communes du Pays nous ayant représenté qu'elles voyaient avec douleur l'impossibilité où elles se trouveront bientôt de pourvoir leurs pauvres du nécessaire et que ce fardeau leur deviendra toujours plus pesant par les mariages qui se contractent prématurément entre des personnes qui ont été élevées et nourries des aumônes de la Commune, sans que ces personnes soyent en Etat de pourvoir à l'entretien de leurs femmes et enfants, nous avons, après meure délibération et dans la vue de soulager le plus qu'il est possible nos bons sujets dans le cas dont il s'agit ordonné et décreté que comme par les loix Consistoriales les pères et Mères sont en droit de délier leurs enfants d'une promesse de mariage qu'ils aurayent contractée au dessous de l'âge de vingt ans, nous accordons aux Communes de notre pays qui sont censées être à la place du père et Mère le même pouvoir à l'egard de leurs pauvres qui s'engageraient par des promesses de Mariage au dessous de l'âge de vingt ans complets, sans le consentement de la Commune. Et s'il se trouve que la fille vient à mettre au monde un enfant, nous ordonnons que le garçon, pour sa punition, soit obligé de sortir du pays et de servir dans les troupes ou dans quelqu'autre service pendant quatre Années, ensorte qu'il ne pourra rentrer dans le pays après le temps fixé qu'en faisant paroître par de bonnes Attestations qu'il s'est bien comporté. Et la fille sera Envoyée dans les sonnettes\*) pour y travailler pendant quatre années, néanmoins sans autre marque que celle d'un bonnet moitié Rouge et moitié noir ; bien entendu que s'il se trouve qu'après les quatre Années expirées, le garçon ou la fille ou ni l'un ni l'autre n'eussent encore atteint l'âge de vingt cinq ans, que le garçon ne doit pas avoir la permission de rentrer avant cet âge dans le pays et la fille doit entrer jusques à cet âge dans les sonnettes (\*). Et quant à l'entretien de l'enfant, il sera à la charge du père et de la mère et non à celle de la Commune, mais s'il arrivait que le père et la Mère fussent tous deux dans l'indigence et hors d'état de pouvoir entretenir l'Enfant, Nous voulons qu'en cas il soit entretenu par les Communes des lieux ou le père et la Mère sont Bourgeois et Communiers, entendons que les dites Communes pourront ensuite obliger les pères et les Mères de gagner et bonifier par leur travail la dépense que les Communes auront supporté pour l'entretien de tels Enfants.

Donné ce 10 Avril 1714.

#### • L'Asile suisse à Paris.

A peu de distance de la place du Trône, se trouve une modeste construction élevée par l'esprit de patriotisme et de bienveillance des Suisses, l'Asile destiné aux vieillards infirmes, qui est sans doute encore inconnu d'un grand nombre de nos compatriotes. Cette maison très simple, dans le genre suisse, se trouve cachée derrière les arbres. On respire dans cet endroit un air très sain et l'on éprouve un sentiment de bien-être en voyant là plusieurs

(\*) Le Schallenwerk, soit la Maison de force.

vieilles femmes, proprement vêtues, qui tricotent et cousent assises devant la porte. « J'y trouvai, dit un visiteur, la directrice dans une grande chambre de travail, entourée de plusieurs femmes âgées, occupées à démêler du linge. J'avais devant moi un tableau de famille si touchant, que je compris pourquoi cette image d'une vie tranquille et retirée, est presque complètement ignorée dans la grande capitale.

» La maison, qui peut recevoir 55 pensionnaires n'avait alors que 45 places, occupées par des hommes et des femmes qui demeurent dans deux parties séparées ; néanmoins, comme le feu de la jeunesse n'est plus à craindre, les vieillards vont fumer leur pipe vers les vieilles femmes, causant, riant, et passent le temps aussi agréablement que possible.

» Les chambres sont petites, mais très claires et proprement tenues ; chacun a orné les parois, selon sa fantaisie, de gravures ou de souvenirs du pays natal. Autour de la maison est un jardin spacieux où chaque habitant a un petit carré à cultiver. Ceux qui ont de bonnes jambes peuvent aller se promener à proximité, dans la magnifique forêt de Vincennes.

» Cette charitable institution, due à la Société suisse de Secours qui compte environ 900 membres, a pour but de donner asile, jusqu'à la fin de leur carrière, aux vieillards qui ont passé la plus grande partie de leur vie à l'étranger et qu'on ne veut pas renvoyer dans leur commune comme une charge inutile.

» Il faut ajouter cependant, que l'appel fait dans notre pays par les promoteurs de cette œuvre, n'a point été vain ; de riches dons affluèrent de tous les cantons ; on fit un bazar des dons en nature qui trouvèrent un prompt écoulement. Les riches familles suisses à Paris, firent en outre preuve d'une noble générosité, et c'est ainsi que l'Asile a été bâti. »

#### Trâi benêts.

*Jeannôt Mâgnu.* Lo pére Mâgnu avâi prâi mau onna né, à trâi z'hâorès dâo matin. L'avâi z'u on attaqua. La mère fe vito lévâ lo bouébo, Jeannôt, po allâ criâ lo mâidzo. Lo gros patapoufe dè Jeannôt lâi va, tapè à la porta tot balameint, et atteind. Nion n'avâi rein oïu, et n'est què per hazâ que lo mâidzo ve lo Jeannôt contrè lè sa-t-hâorès, quand sè lévâ, et lâi démandâ cein que volliâvè.

— A-te grand teimps que t'és quie, se lâi fâ ?  
 — Oï, du trâi z'hâorès et demi.  
 — Et porquî n'as-tou pas tapâ pe fort ?  
 — C'est que y'avé poâirè dè vo reveilli, repond lo daderidou.

*Sami Dzaïou.* Sami Dzaïou étai eintrâ à maître pè Lozena, et onna demeindze son monsu lâi baillâ onna carta po allâ ào théâtre.

— Eh bin, coumeint as-tou cein trovâ, lâi démandâ son maître, lo delon ?  
 — Rudo bio, se repond Sami ; cé lumignon, avoué totès sè bobêches, clliaô ballès galéri avouè clliaô frimoussès ein or, et cé grand rideau que s'einfatè dein lo pliafond, ma fâi tot cein est adrâi galé.  
 — Eh bin vâi ; mâ la comédie, cein que lè dzeins diont dè la part delé dâo rideau, cein t'a te amusâ ?  
 — Eh bin, noutron maître, coumeint n'âmo pas

mè méclliâ dè cein que ne mè vouâitè pas, lè zé laissi distiutâ et n'ê pas fê atteinchon à cein que l'ont de.

*Djan Beleau.* L'einterriaô dè Velard, Djan Beleau, n'arâi jamé pu einveintâ la pudra se cein n'avâi pas dza étâ fê. On dzo que dévessâi lâi avâi on einterrâ à ne n'hâora aprés midzo, Beleau coumeinçâ à crosâ la foussa et coumeint pliovignivè, ne sè dépatsivè diéro se bin que quand midzo senâ, n'avè pas mè crosâ dè dou pî, et s'ein allâvè dinâ sein sè pressâ. Lo syndiquo que passâvè justameint perquie, eintrè per hazâ ào cemetiro et quand vâi lo pou d'ovradzo fê, ye fâ à l'einterriâo :

— Mâ mon pourro Beleau, jamé dè la viâ te n'as fini la foussa por on hâora, tè faut tè dépatsi !

— Oh ! ye pliâo, se repond lo taborniâo, volliont pas veni !

#### 4. Les méfaits de ma belle-mère.

— La gredinet s'écria Henri bouleversé.

— Dame ! les premiers dix mille francs l'ont alléchée et elle essaye d'un système de chantage pour continuer ses petites recettes. Des lettres passionnées que vous lui auriez érites autrefois, il paraît, et quelle enverra à votre ménage... Vous voyez cela d'ici... à moins cependant que vous ne consentiez à l'aider dans ses affaires, par un nouvel envoi de quelques billets de banque sous forme de chèque, à son nom, adressé poste restante.

— Comment se débarrasser de cette affreuse dia-blesse ?

— C'est fait, mon ami.

— Comment ? s'écria Henri stupéfait...

— J'ai porté cette lettre au préfet de police que je connais, le pariant de me donner un conseil.

— « Rien de plus simple, chère madame, m'a-t-il gracieusement répondu. Et il m'a adressée à l'un des chefs de service de son administration, lequel, de son côté, a donné les ordres nécessaires, si bien que lorsque Mlle Beaudart s'est présentée au bureau de poste, elle a été arrêtée par deux agents qui guettaient sa venue... et qui l'ont conduite immédiatement à la frontière, avec l'injonction formelle de ne plus remettre les pieds en France.

— Vous avez fait cela toute seule, belle-maman ?

— Toute seule. Malheureusement ce n'est pas fini.

— Comment ?

— Non ! Et il faut maintenant que vous me veniez en aide, vous et votre femme.

— De quelle manière ?

— En allant à Fontainebleau passer une quinzaine de jours... sous le prétexte de surveiller les réparations à faire dans ma propriété... .

Quelles réparations... belle-maman ?

— Celles que vous jugerez opportunes ; il faudra que vous en trouviez.

— Mais comment cette absence pourra-t-elle ?...

— Je vais vous le dire, mon cher Henri : Mlle Beaudart, furieuse de se trouver ainsi transportée en Belgique, va se livrer à une correspondance effrenée... la seule chose qu'elle puisse faire impunément... Elle écrira à votre femme, elle vous écrira, elle m'écrira à moi-même toutes les horreurs possibles sur votre compte, dans le seul but de se venger en vous désunissant le plus possible.

— Mais, pardon, belle-maman... qui vous a prévenue de ses intentions ?

— Le préfet de police. Cette façon d'agir, la seule qu'elle puisse dans ce cas se permettre, est, il paraît, généralement mise en œuvre par ces demoiselles. Pas une n'y manque. Cela dure une quinzaine de jours habituellement. Vous comprenez que Louise, avec son caractère exalté ne peut, ne doit pas recevoir une seule de ces épîtres.

— Je le crois bien !